

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/07/2008  
Publication : 11/07/2008



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008-8-6-11  
Séance du vendredi 4 juillet 2008

### CO51

#### **Soutien à l'ARAA pour une action pilote sur une ferme du Sundgau (site de GEISPITZEN) en vue de réduire le ruissellement et la contamination par les produits phytosanitaires**

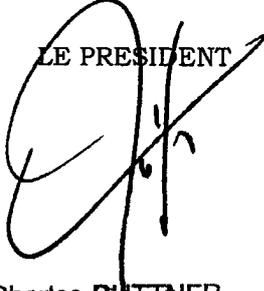
La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide d'accorder 8.000 € à l'ARAA pour la poursuite en 2008 de l'action pilote menée sur le site de GEISPITZEN. La subvention sera prélevée au chapitre 65 nature 6574 fonction 928.

Adopté  
voix contre  
abstentions

LE PRESIDENT  
  
Charles BUTTNER